

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE WENTWORTH-NORD**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-579

Règlement décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Rozon et de la rue René par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2020-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Wentworth-Nord désire se prévaloir de l'article 70 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement n° 2016-485 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien des voies privées sur le territoire de la municipalité de Wentworth-Nord pour les périodes estivales et hivernales (entrée en vigueur le 11 janvier 2017);

ATTENDU QUE plus de 50 % des propriétaires des lots riverains du chemin Rozon et de la rue René ont témoigné leur accord pour que certains travaux soient effectués à leurs frais et que les services de « Bernard Bissonnette entrepreneur général inc. » ont été retenus pour une somme de 2 977.85 \$ taxes incluses;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné est avisé de procéder aux travaux d'entretien hivernal requis;

ATTENDU QU'UN avis de motion et le dépôt du présent règlement ont été donnés par le conseiller monsieur André Cliche lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

DEMANDE DE VOTE DE MONSIEUR ERIC JOHNSTON QUI ÉMET SA DISSIDENCE MENTIONNANT QUE LE DÉNEIGEMENT EST UN SERVICE ESSENTIEL FOURNI PAR WENTWORTH-NORD. IL N'EST PAS ÉQUITABLE QUE CERTAINS RÉSIDENTS SE VOIENT REFUSER LE SERVICE. UN EXAMEN DE L'ÉQUITÉ FISCALE EST NÉCESSAIRE.

5 pour :

Mesdames Miriam Rioux et Suzanne Paradis, Messieurs André Cliche, Yvon Paradis et David Zgodzinski

1 contre :

Monsieur Eric Johnston

Il est proposé par monsieur Yvon Paradis, appuyé par monsieur André Cliche

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du Conseil municipal que le Règlement 2020-579 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du

chemin Rozon et de la rue René par la municipalité de Wentworth-Nord pour la période hivernale 2020-2021 soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Pour la période du 15 octobre 2020 au 1^{er} mai 2021, la Municipalité prendra à sa charge l'entretien hivernal du chemin Rozon et de la rue René. Les travaux suivants seront effectués :

**L'entretien hivernal pour un montant maximal de 2 991.09 \$
taxes, frais de gestion et d'administration inclus.**

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal du chemin Rozon et de la rue René, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2021;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Municipalité n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé.

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien hivernal du chemin Rozon et de la rue René, une tarification de 157.43 \$ sera imposée à chacun des dix-neuf (19) propriétaires de maison et/ou chalet. La liste desdits propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite.

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le ou les propriétaires d'immeuble bénéficiant des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes.

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due.

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

François Ghali
Maire

Marie-France Matteau
Directrice générale
et Secrétaire-trésorière

Avis de motion, présentation et adoption :	Le 16 octobre 2020
Avis public adoption du règlement :	Le 21 octobre 2020
Adoption du règlement le :	Le 20 novembre 2020
Affichage entrée en vigueur :	Le 26 novembre 2020

**Annexe au règlement # 2020-579
Résidents du chemin Rozon et de la rue René**

Matricule	Propriétaire	Adresse mun.
3077-895-1802	Martin Lauzon	1420, chemin Rozon
3177-05-0220	Martin Lauzon	1422, chemin Rozon
3177-03-6067	Jocelyn Potvin Sylvie Genesse	1455, chemin Rozon
3177-03-3639	Jean Renaud Johanne Giguère	1459, chemin Rozon
3177-03-0203	Alain Renaud Jocelyne Baron	1461, chemin Rozon
3077-92-7735	Carl Ebacher Julie Gouin	1463, chemin Rozon
3077-92-3128	Teresa Carnuccio	1467, chemin Rozon
3077-82-7821	Anna Joyce Macewen Steven Duncan Moore	1497, chemin Rozon
3077-81-3573	Luc Lapointe	1499, chemin Rozon
3077-71-8693	Jiwi Liu	1501, chemin Rozon
3077-72-1423	Michel Castonguay Nicole Lalonde	1505, chemin Rozon
3077-62-9035	Giuseppe Tamborra Line Beaudin	1525, chemin Rozon
3077-62-3734	Michel Presseault	1555, chemin Rozon
3077-62-3094	Philippe Renaud Sami Gohier Alexandra Ménard	1586, chemin Rozon
3077-52-6560	Michel Mathieu	1588, chemin Rozon
3077-42-9549	David Jeffrey Martin	1592, chemin Rozon
3177-31-7255	9313-8055 Québec Inc. a/s Avi-Anchel Krivorot	1375, rue René
3177-11-9885	Mélanie Noël	1405, rue René
3177-14-2302	Michael Guerriero Angelina Guerriero	1475, rue René